



Bulletin de suivi des produits phytopharmaceutiques

Juin & juillet 2026 - N°15

Table des matières :

Modifications d'usages	1
Extensions d'usages.....	4
Autorisations d'urgence (120 jours)	6
Nouveaux produits autorisés	8
Retraits de produits	9

Modifications d'usages

Voici les différentes modifications d'usages concernant les produits phytopharmaceutiques autorisés par type de produit et par ordre alphabétique de nom commercial. Elles doivent être respectées même si les étiquettes des produits n'ont pas encore été adaptées. Pour plus d'informations concernant toutes les conditions d'usage actualisées, rendez-vous sur le site de référence [Phytoweb](https://phytowebe.be).

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	BIO	ADAPTATION D'USAGE
FONGICIDES				
PRESTOP MIX	9735P/B	<i>Clonostachys rosea</i> souche J1446 (150 g/kg)	🌿	Suite au renouvellement, reconnu comme PPP à faible risque. Adaptation d'usages et distinction si distribué par l'intermédiaire de bourdons ou d'abeilles en baies et petits fruits. Suppression des usages en choux et poireau
PRESTOP	9734P/B	<i>Clonostachys rosea</i> souche J1446 (320 g/kg)	🌿	Adaptation d'usages en endives, laitues, courgette, cornichon et plantes ornementales
LALSTOP G46 WG	29555P/B	<i>Clonostachys rosea</i> souche J1446 (900 g/kg)	🌿	Adaptations des usages plein air. Consultez Phytoweb.
MAVOR	11222P/B	Méfentrifluconazole (75 g/L)		Adaptation des stades d'application en abricotiers, cerisiers et griottiers, pêcheurs/nectariniers, pruniers. Adaptation d'usages (nombre max. d'app., dose) en pommiers en fruits à pépins
MAVOR	32584P/P			
TRIFENOR 75	30946P/P			
ABRAN 250	33454P/B			
BOLT 250	33452P/B	Prothioconazole (250 g/L)		Modification d'usages en céréales : adaptation des stades BBCH, nombre max. app./culture, ajout de la rouille brune, intervalle min. si 1 à 2 app.
CORRIB 250	33455P/B			
EUSKATEL	28412P/B			
TEKO 250	33453P/B			
PRESTOP MIX	9735P/B			
BELTANOL	10870P/B	Quinoléine-8-ol (374 g/L)		Suite au renouvellement de la substance, dorénavant applicable qu'au moyen d'un système de transfert fermé afin d'éviter tout contact du produit avec l'opérateur. Cf. Communiqué Phytoweb 18/06/2026
RÉGULATEUR DE CROISSANCE				
ATONIK	37122P/B	5-nitroguaiacolate de sodium (1 g/L), o-nitrophénolate de sodium (2 g/L), p-nitrophénolate de sodium (3 g/L)		Ajout des fruits à pépin : pommiers, poiriers, cognassiers et néfliers

HERBICIDES			
BOKATOR	34372P/B	Aclonifène (600 g/L), diflufénican (30 g/L)	Corrigendum des mesures de réduction du risque en PDT : ZT de 20 m [...] avec technique réduisant la dérive de min. 90%
ARUNDO	10497P/B	Diméthénamide-p (720 g/L)	Possibilité d'une application fractionnée en haricot vert (récolté frais), petit pois (sans cosse) et en fèves et fêveroles (récoltées fraîches, sans cosse)
FRONTIER ELITE	9387P/B		
GROMETA	10547P/B		
RIMELCO 250 WG	40141P/P	Rimsulfuron (250 g/kg)	En culture de racines de witloof et en chicorée : mention d'un stade d'app. (post-émergence), possibilité de fractionner, à intervalle de min. 7 jours, max. 70 g/ha/culture
TITUS	8334P/B		
TUTIS (DLU: 30/06/2027)	30607P/P		
INSECTICIDES			
MINECTO ONE	11119P/B	Cyantraniliprole (400 g/kg)	Corrigendum des mesures de réduction du risque en fraisiers : ZT de 20 m [...] avec technique réduisant la dérive de min. 90%
SHERPA 0,8 GR	10104P/B	Cyperméthrine (8 g/kg)	Suite au renouvellement : retrait en colza, persil à grosses racines et cerfeuil tubéreux Adaptation des conditions d'utilisation en carottes, panais, céleri-rave, maïs et PDT : - La dose est limitée à 12 kg/ha. - Incorporation des granulés lors du semis dans le sillon de semis ou de plantation. - Utilisation obligatoire d'un semoir de précision équipé d'un microgranulateur avec diffuseur. - Une profondeur minimale d'incorporation des granulés de 4 cm est requise. Cf. Communiqué Phytoweb (28/07/2026)
INSECTICIDES, ACARICIDES			
NEEMAZAL	33504P/P	Azadirachtine A (10 g/L)	Augmentation du nombre d'applications en tomate, aubergine, concombre, cornichon et courgette
NEEMAZAL-T/S	10051P/B		
PHÉROMONES			
GINKO	9753P/B	Phéromones de Lépidoptères à chaîne linéaire	Corrigendum : utilisation en agriculture biologique
GINKO RING	10664P/B		
MOLLUSCICIDES			
HIERRO	35888P/B	Phosphate ferrique (10 g/kg)	Augmentation du nombre d'applications en toutes cultures
FERREX RB	10939P/B	Phosphate ferrique (31 g/kg)	
FIRESCALE	11244P/B	Phosphate ferrique (37 g/kg)	
IRONCLAD	11090P/B		

ADJUVANTS		
TREND 90	9002P/B	Isodécyl alcool éthoxylate (900 g/L)  Possibilité d'un mélange avec un régulateur de croissance en plantes ornementales vivaces non ligneuses et en arbres et arbustes feuillus ornementaux
VIVOLT	11026P/B	

Les produits de référence pour chaque extension d'usages sont repris en **gras**.

La date limite d'utilisation (DLU) est indiquée pour les produits allant être retirés du marché.

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique.

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique et est un produit à faible risque (art. 47).

Le logo  indique que le produit est un produit à faible risque (art. 47).

Extensions d'usages

Voici les produits dont l'autorisation a été étendue à d'autres usages (cultures, cibles, conditions d'application, etc.). Pour plus d'informations concernant toutes les conditions d'usage actualisées, rendez-vous sur le site de référence Phytoweb.

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	BIO	EXTENSION(S) D'USAGE
FONGICIDES				
TAEGR0	10965P/B	Bacillus amyloliquefaciens souche FZB24 (103.87 g/kg)		Épinard, arroche, bette, pourpier, salicorne et aster maritime
SERENADE ASO	10299P/B	Bacillus amyloliquefaciens souche QST 713 (13.96 g/L)		Choux, cerfeuil musqué et witloof/chicon rouge (forcerie hydroponique) Ennemis et méthode d'application en baies et petits fruits Ennemis en cerfeuil, ciboulette, céleri, persil et plantes aromatiques
ALIETTE	1007P/P	Fosétyl-aluminium (800 g/kg)		Laitues, endives, mâche, cresson alénois, roquette, moutarde brune, jeunes pousses et plantes aromatiques
ALIETTE WG	8692P/B			
FOSEBEL	1072P/P			
KENJA	25191P/P	Isofétamide (400 g/L)		Arbres et arbustes ornementaux (sous protection)
KENJA	10867P/B			
INTER RIALE	36376P/P	Phosphonates de potassium (755 g/L)		Concombre, cornichon, courgette/pâtisson, sarriette, thym Ennemis en plantes ornementales (différentes méthodes d'application)
SORIALE	10944P/B			
SORIALE	32551P/P			
SORIALE	35137P/P			
HERBICIDES				
BELOUKHA	10586P/B	Acide pélargonique (680 g/L)		Ennemi en pois chiche (fanes de la culture)
KALINA	10631P/B			
KATAMISA	10632P/B			
BIANCHI	41003P/B	Aclonifène (600 g/L)		Céréales, panais, navet, ail, oignons, échalote, petit pois, fèves et féveroles, soja, lentilles, fenouil, persil et plantes aromatiques
CHANON	11023P/B			
ARUNDO	10497P/B	Diméthénamide-p (720 g/L)		Pois verts (avec cosse)
FRONTIER ELITE	9387P/B			
GROMETA	10547P/B			

INSECTICIDES			
SIVANTO PRIME	10855P/B	Flupyradifurone (200 g/L)	Baies et petits fruits (groseilliers, airelliers, myrtilliers...) et ennemi en poiriers (psylle)
BUTEO START	29909P/B	Flupyradifurone (480 g/L)	Ennemi en pucerons (semences de betteraves)
INSECTICIDES, ACARICIDES			
NEEMAZAL	33504P/P	Azadirachtine A (10 g/L)	Laitues, endives, roquette, jeunes pousses, haricot vert, petit pois, chou-fleur et chou brocoli
NEEMAZAL-T/S	10051P/B		

Les produits de référence pour chaque extension d'usages sont repris en **gras**.

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique.

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique et est un produit à faible risque (art. 47).

Le logo  indique que le produit est un produit à faible risque (art. 47).

Autorisations d'urgence (120 jours)

Voici les différents produits bénéficiant d'une autorisation temporaire d'urgence (durée maximale de 120 jours) pour certains usages précis. Conformément à l'article 53 du [Règlement \(CE\) n° 1107/2009](#), ceci est uniquement valable pour un usage limité et contrôlé, et pour autant que la production végétale menacée ne puisse être protégée par d'autres moyens raisonnables issus de la lutte intégrée. Veuillez consulter [Phytoweb](#) pour vérifier les conditions spécifiques d'utilisation.

SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	CIBLE(S)	CULTURE(S)	NOM DU PRODUIT	N°	BIO	ENTRÉE EN VIGUEUR	DATE DE FIN
HERBICIDES							
Diméthénamide-P (400 g/L), clomazone (50 g/L)	* Datura stramoine	* Pommes de terre * Culture de plants de PDT	CONAXIS	40203P/B/120		01/04/2026	29/07/2026
Diméthénamide-p (720 g/L)	* Souchet comestible	* Maïs (sauf maïs doux)	ARUNDO FRONTIER ELITE GROMETA	41912P/B/120 40304P/B/120 41913P/B/120		01/04/2026	29/07/2026
INSECTICIDES							
Acide pélargonique (650 g/L)	* Psylle	* Poiriers	SANKARI	41780P/B/120		01/05/2026	28/08/2026
Cyantraniliprole (625 g/L)	* Mouche de légumes	* Semences de haricots verts	LUMIDERM	39548P/B/120		15/04/2026	12/08/2026
Cyantraniliprole (400 g/kg)	* Anthonomes	* Pommiers * Poiriers	MINECTO ONE	41468P/B/120		01/05/2026	31/07/2026
Cyperméthrine (8 g/kg)	* Mouches de légumes * Taupins	* Choux * Oignons, ail, échalote * Racines de witloof	INTERCYP 0,8 GR SHERPA 0,8 GR	41477P/P/120 40397P/B/120		01/04/2026	29/07/2026
Dimpropyridaz (220 g/L)	* Pucerons	* Betteraves sucrières	DURILON	40392P/B/120		01/04/2026	29/07/2026
Flupyradifurone (200 g/L)	Divers usages (fruits, légumes). Consultez Phytoweb.		FLUPYSTAR 200 RIAMBA RIVALI PRIME SIVANTO PRIME VSM PRIME	41869P/P/120 41871P/B/120 41872P/P/120 41115P/B/120 41873P/P/120		01/04/2026	29/07/2026
Flupyradifurone (200 g/L)	* Pucerons	* Cultures de racines de witloof	FLUPYSTAR 200 RIAMBA RIVALI PRIME SIVANTO PRIME VSM PRIME	41919P/P/120 41920P/B/120 41921P/P/120 41111P/B/120 41922P/P/120		01/05/2026	28/08/2026
Huile essentielle d'orange (450 g/L), flonicamide (52,5 g/L)	* Psylle	* Poiriers	FLEXUM	41910P/B/120		01/05/2026	28/08/2026
Huile essentielle d'orange (60 g/L)	* Psylle	* Poiriers	OROCIDE PLUS	40029P/B/120		02/04/2026	30/07/2026

Ledprona (8,4 g/L)	* Doryphore	* Pommes de terre * Culture de plants	CALANTHA	40396P/B/120	01/05/2026	28/08/2026
Spirotétramate (100 g/L)	Divers usages (fruits, légumes, ornementaux...). Consultez Phytoweb.		BATAVIA MOVENTO MOVENTO 100 SC SPIROMAT VSM SPIROTETRAMAT	42061P/B/120 42074P/B/120 42076P/B/120 42090P/B/120 42091P/B/120	15/04/2026	12/08/2026
Spirotétramate (100 g/L)	* Pucerons * Mouche de legumes	* Choux * Culture de plants de PDT * Houblon	BATAVIA MOVENTO MOVENTO 100 SC MOVENTO 100 SC SPIROMAT VSM SPIROTETRAMAT	42437P/B/120 42438P/B/120 41553P/B/120 42439P/B/120 42440P/B/120 42441P/B/120	01/06/2026	28/09/2026
Téfluthrine (15 g/kg)	* Insectes du sol * Mouche de légumes	* Choux * Haricots * Pois * Fèves et féveroles	FORCE 1,5 GR	40449P/B/120	01/04/2026	29/07/2026
INSECTICIDE, FONGICIDE						
Huile essentielle d'orange (63,5 g/L)	* Divers usages en verger, vigne, petits fruits, consultez Phytoweb.		LIMOCIDE	41777P/B/120	 05/05/2026	01/09/2026
RÉGULATEUR DE CROISSANCE						
Acides gras en C8-C10, esters de méthyle (410 g/L)	* Croissance excessive	* Azalées	RADIA 7882	43186P/B/120	13/07/2026	10/09/2026
BACTÉRICIDE						
Bactériophages contre <i>Erwinia amylovora</i> (BAEA)	* Feu bactérien	* Pommiers * Poiriers	PEA-02	40733P/B/120	29/06/2026	26/10/2026

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique.

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique et est un produit à faible risque (art. 47).

Le logo  indique que le produit est un produit à faible risque (art. 47).

Code couleur de l'échéance :

En cours
Arrivant à terme dans les 2 mois
Echue

Nouveaux produits autorisés

Cette liste regroupe les nouveaux produits autorisés par culture ou groupe de cultures. Pour plus d'informations concernant les nouveaux usages de ces produits et les cultures concernées, rendez-vous sur le site de référence Phytoweb.

Légende :

REF. : Produit de référence pour ceux issus du commerce parallèle ;

Surlignage bleu : nouveau produit de référence ;

Surlignage jaune : nouvelle concentration/comboinaison/formulation ;

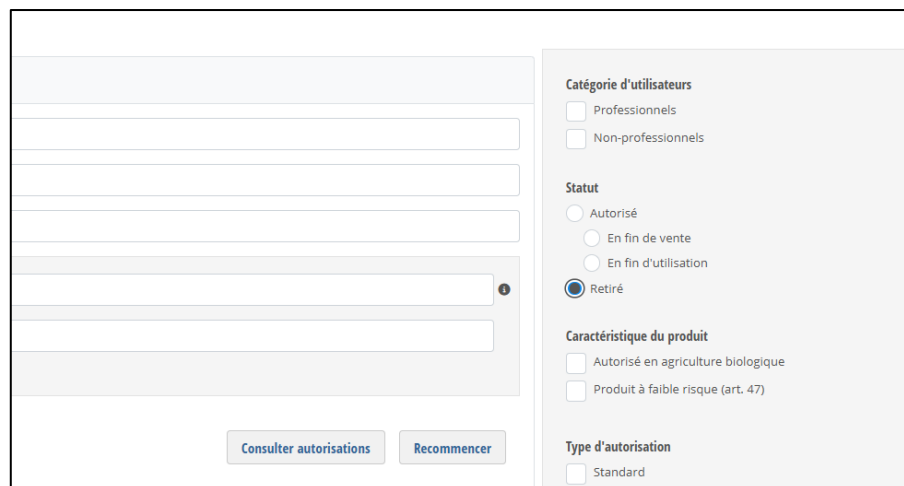
Surlignage rose : nouvelle substance active.

PA = Plein air ; SP = Sous protection ; TS = Traitement de semences ; PR = Post-récolte.

NOM DU PRODUIT	N°	REF.	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	BIO	CÉRÉALES	OLÉAGINEUX	PROTÉAGINEUX	POMME DE TERRE	BETTERAVE	CHICORÉE	MAÏS	MISCANTHUS	LÉGUMES	PLANTES AROMATIQUES	VERGER	BAIES ET PETITS FRUITS	FRUITS À COQUE	VIGNE	P. ORNEMENT. ET SAPIN	AUTRES
FONGICIDES																				
PRO CAPTAN 80 WG	43569P/P	UPLCAPTAN 9190P/B	Captane (800 g/kg)												PA	PA SP			PA SP	
TOLTEK®	28408P/B	NOUVELLE CONCENTRATION	<i>Bacillus amyloliquefaciens subsp. plantarum</i> , souche D747 (51.1 g/L)	TS																
ULTRACA	42296P/B	GRETEG 31613P/B	Difénoconazole (250 g/L)	PA																
HERBICIDES																				
BANDUR DUO	41649P/B	MATENO DUO 11094P/B	Aclonifène (500 g/L), diflufénican (100 g/L)	PA																
BRODAL EXTRA																				
CLARY	42339P/B	AVADEX FACTOR 10947P/B	Triallate (450 g/L)	PA	PA			PA	PA				PA							
SEDIM	36330P/B	NOUVELLE RÉFÉRENCE	Cléthodime (120 g/L)		PA		PA	PA												
DÉFANANT																				
CARFENSTAR 60	42372P/P	9426P/B	Carfentrazone-éthyl (60 g/L)					PA												PA ¹
INSECTICIDES																				
SEDEF	41116P/B	NOUVELLE RÉFÉRENCE	Fonicamide (500 g/kg)	PA	PA	PA	PA	PA					PA SP		PA	SP			PA	
VERSIM	41646P/B	FLEXUM 28769P/B	D-limonène (476.19 g/L), flonicamide (52.5 g/L)		PA								PA SP	PA	PA	PA			PA SP	

Retraits de produits

Pour consulter la liste complète des produits retirés du marché ou en cours de retrait, vous pouvez vous rendre sur le site officiel du SPF www.phytoweb.be, dans la section *Consulter les autorisations > Rechercher des produits phytopharmaceutiques*. Dans la colonne sur la droite, cochez *Retiré (produits dont la limite maximale d'utilisation est dépassée)*, *En fin de vente* ou *En fin d'utilisation (produits pouvant être encore vendus ou utilisés jusqu'à une certaine date limite)*, et puis sur *Consulter autorisations*.



Seules les informations reprises sur le site web www.phytoweb.be sont les sources de référence des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique. Il est donc utile de consulter ce site. L'ASBL Corder ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de dégâts, directs ou indirects, pouvant survenir suite à l'application des données fournies dans ces listes, à une attitude inadéquate ou à une négligence.



Mise à jour : 30/07/2026.

Pour toute question relative à ce bulletin, veuillez nous contacter via crp@corder.be ou au 010/47 37 54.

Plus d'infos sur la législation des produits phytopharmaceutiques applicable en Wallonie sur notre page internet : www.corder.be/crp.

